



Publié le 28 février 2017 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Save the date: Conférence sur le Brexit à Lyon



Notre Cabinet organise, en partenariat avec le cabinet d'avocats international [Faegre Baker Daniels LLP*](#), une conférence sur le Brexit le **28 mars 2017**, de 17:00 à 19:00, dans les locaux du Prisme à Lyon.

Cette conférence portera sur les conséquences pratiques qu'est susceptible d'engendrer la sortie du Royaume-Uni de l'UE pour les entreprises exerçant leurs activités de part et d'autre de la Manche. Les différents intervenants aborderont de nombreuses problématiques, dont notamment les échanges commerciaux internationaux, l'immigration et la mobilité professionnelle, et les services financiers.

Un service d'interprétation simultanée sera assuré.

La conférence sera suivie d'un cocktail.



Une invitation et de plus amples détails sur cette manifestation seront prochainement publiés.

Dans cette attente, nous vous invitons à consulter un article intitulé « [Countdown to Brexit](#) », rédigé par le Cabinet Faegre Baker Daniels LLP, proposant une analyse de l'approche du Royaume-Uni sur le Brexit et identifiant les principaux éléments que les entreprises doivent prendre en considération afin de se préparer aux conséquences de l'après-Brexit.

** Faegre Baker Daniels est un Cabinet pluridisciplinaire qui accompagne ses clients sur toute problématique juridique dans plus de 100 pays à travers le monde. Implanté aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Chine, ses équipes internationales composées de professionnels expérimentés apportent des solutions aux problèmes complexes et participent à la résolution des enjeux internationaux dans un marché mondial dynamique.*

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.